

**Pierre GENEVIER**

18 Rue des Canadiens, App. 227

86000 Poitiers

Tel. : 09 80 73 50 18 ; Mob. : 07 82 85 41 63 ; Courriel : pierre.genevier@laposte.net.

M. Khalilur Rahman, Président de l'Assemblée générale ([opga@un.org](mailto:opga@un.org))

Mmes et MM. les Représentants des pays membres de l'Assemblée générale

M. Jérôme Bonnafont, Président du Conseil de Sécurité ([france@franceonu.org](mailto:france@franceonu.org))

Mmes et MM. les Représentants des pays membres du Conseil de sécurité

M. Stavros Lambrinidis, Représentant de l'Union européenne à l'ONU ([delegation-new-york@eeas.europa.eu](mailto:delegation-new-york@eeas.europa.eu))

M. Mohamed Fathi Ahmed Edrees, Représentant de l'Union africaine à l'ONU ([AU-Newyork@AfricanUnion.org](mailto:AU-Newyork@AfricanUnion.org))

Mme Nasria Elardja Flitti, Deputy Permanent Observer, LAS ([ny.un@las.int](mailto:ny.un@las.int), [las.po.un@gmail.com](mailto:las.po.un@gmail.com))

Poitiers, le 15 septembre 2026

**Objet : Ma candidature au poste de Secrétaire général**

PDF disponible à: FR <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let5-UNSC-FR-15-9-26.pdf>.

EN <http://www.pierregenevier.eu/npdf3-2-21/let5-UNSC-EN-15-9-26.pdf>.

Mesdames et Messieurs,

1. Suite à mes lettres du 25 juin 2026 ([Att. 0](#), EN [Att. 0.1](#)), du 21 juillet 2026 ([Att. 0.2](#), EN [Att. 0.3](#)) et du 15 août 2026 ([Att. 0.4](#), EN [Att. 0.5](#)) — qui présentaient les six analyses croisées entre ma plateforme et différents rapports de l'ONU, régionaux et thématiques, et abordaient plusieurs sujets liés à la mise en œuvre des différentes propositions — ainsi qu'à mon courriel du 1er septembre 2026 à l'Observateur permanent de la Ligue des États arabes et à plusieurs pays membres de ce groupe (présentant la dernière analyse croisée avec l'Arab Vision, [att. 1](#), [att. 1.2](#)), je me permets de vous écrire pour vous apporter quelques informations complémentaires sur les différentes propositions que je vous ai présentées et sur l'avancement de mon travail.

2. Un des éléments centraux de la plateforme est la possibilité de développer une tarification des noms de domaine plus juste et plus cohérente, capable de générer 30 milliards de dollars par an pour financer la création d'une nouvelle organisation internationale en charge de la gouvernance de l'Internet et de l'IA, du développement d'applications informatiques globales, de la gestion des centres de données de l'ONU, et, plus généralement, de l'amélioration du fonctionnement et de la sécurité de l'Internet et de la réduction de la fracture numérique. L'ordre de grandeur actuel du marché mondial des noms de domaine est estimé à 5 ou 6 milliards de dollars par an : l'objectif de 30 milliards de dollars par an, fondé sur de nouvelles règles liées à l'utilisation des ressources de l'Internet et aux revenus qu'il génère, n'est donc pas déraisonnable, mais il représente une augmentation significative, qui sera nécessairement répartie en fonction du niveau de richesse des pays, et qui mérite d'être précisée au plus vite.

3. Il est aujourd'hui difficile de déterminer précisément la méthode de calcul de la redevance et de vous présenter des montants exacts pour les différents types de possesseurs de noms de domaine. J'ai donc cherché à vous donner des ordres de grandeur, d'abord par pays, puis selon le type d'entreprise possédant les noms de domaine (qui financeront l'essentiel des 30 milliards de dollars). Répartir les 30 milliards de dollars par pays proportionnellement à leur PIB semblait logique ; cela fait apparaître des écarts significatifs, puisque les États-Unis paieraient une redevance d'environ 9,6 milliards de dollars, suivis de la Chine avec 6,2 milliards, et l'Islande, 102ème de la liste des pays par PIB, avec 10 millions de dollars (voir le tableau donné dans l'annexe 7.5 de la

note de synthèse sur la proposition no 2 ([Att. 2](#), EN [Att. 2.2](#)) liée à la création de la nouvelle tarification des noms de domaine ci-jointe).

4. Pour la répartition des montants par pays sur les possesseurs de noms de domaine, l'utilisation du chiffre d'affaires des entreprises ne donnait pas une répartition juste entre les différents types de possesseurs de nom de domaine. J'ai donc demandé à Gemini (l'IA de Google) de proposer une solution prenant en compte la philosophie de la méthode de calcul de la redevance que nous cherchons à mettre en place ; l'IA a généré un tableau de répartition des montants de redevance (pour les USA) par types d'entreprises, en fonction de leur chiffre d'affaires, et pour les autres types d'organisation concernées [voir le tableau de l'annexe 7.6 de la note de synthèse mentionnée plus haut ([Att. 2](#), EN [Att. 2.2](#)) : les très grands groupes, principalement dans le domaine du numérique (30 à 40 entreprises), payeraient une redevance plafonnée à 25 millions de dollars par an et généreraient 0,88 milliard de dollars ; les autres entreprises du Top 500 (460 entreprises) payeraient une redevance plafonnée à 3 millions de dollars par an et généreraient 1,38 milliard de dollars ; etc.]. Chaque pays pourrait mener des analyses plus précises, y compris les États-Unis, même si Gemini semble s'être appuyé sur des données fiables, en l'occurrence celles de l'US Census Bureau.

5. Une première remarque s'impose sur ces montants de redevance : ils ne sont pas négligeables, et il est donc important d'analyser en parallèle les avantages que les entreprises, et leur pays d'origine, retireraient de cette augmentation. Cela m'amène à un article très récent, dans lequel le dirigeant d'Anthropic, Dario Amodei, propose de ralentir le développement des modèles d'IA avancés pour mieux contrôler leurs éventuels comportements néfastes ; il précise que « d'ici à douze mois, un groupe [d'agents IA, c'est-à-dire un programme spécifique bâti sur un modèle et doté de ses propres connaissances et de ses propres objectifs] pourrait être capable de prendre le contrôle de l'intégralité de l'Internet » et « d'entraîner des centaines de milliards de dollars de dégâts » (voir les articles du Monde, [Att. 3](#), et de CNN, [Att. 4](#)). Ce n'est pas la première fois que ce type d'avertissement est formulé, mais les incidents récents impliquant des actions d'IA d'OpenAI et d'Anthropic — qui ont « piraté » des systèmes sans autorisation de leur superviseur — les rendent plus crédibles et plus urgents à traiter.

6. Ces incidents récents et l'avertissement de M. Amodei établissent sans ambiguïté (1) l'urgence de renforcer la gouvernance de l'Internet et de l'IA au niveau mondial, et donc (2) l'importance de créer la nouvelle organisation internationale proposée dans la proposition no 1 de la plateforme. Il importe de suivre les recommandations de M. Amodei, du dirigeant d'OpenAI et des nombreux experts qui se sont associés à eux, mais il importe tout autant d'améliorer significativement le fonctionnement et la sécurité de l'Internet — en particulier pour sécuriser le commerce mondial, largement fondé sur l'Internet — ce qui suppose de générer des revenus plus importants grâce à un nouveau système de tarification des noms de domaine. La réduction de la fracture numérique, également un objectif majeur des propositions no 1 et 2, augmentera par ailleurs significativement la base de clients potentiels des grandes entreprises opérant à l'international, un avantage supplémentaire justifiant cette augmentation de la redevance.

7. Enfin, je souhaite revenir brièvement sur ma candidature au poste de Secrétaire général et sur l'intérêt d'une nomination qui me permettrait de défendre ma vision dans le cadre d'un dialogue informel. Le calendrier serré du processus ne me permettra probablement pas de rencontrer, avant

un éventuel dialogue, les responsables des agences principalement concernées par les propositions no 1, 2 et 5 (ICANN, ISOC, ARIN, le Bureau des affaires juridiques de l'ONU, l'UNODA, le Bureau des ressources humaines, ainsi qu'Interpol, UN Police et le DPO). Si vous décidiez de me convier à un dialogue informel, je vous transmettrais la dernière version des descriptions de mes propositions, à leur état d'avancement actuel, pour vous permettre d'en évaluer l'intérêt et de poser vos questions.

8. Ces descriptions restent des documents de travail — la note sur la proposition no 2 ci-jointe en est un exemple représentatif de leur état d'avancement actuel — mais elles sont suffisamment abouties pour en évaluer l'objet et la portée, et j'espère qu'elles pourront, au-delà même d'un dialogue informel, vous éclairer sur l'intérêt de me nommer. N'hésitez pas à me solliciter si vous souhaitez prendre connaissance de la description détaillée des autres propositions ; je me ferai un plaisir de vous les transmettre.

9. Je travaille sur ces sujets de longue date, avec une continuité qu'il me semble utile de souligner : une première candidature informelle en 2006 portait déjà sur la création d'une organisation internationale pour la gouvernance de l'Internet ; celle de 2016 incluait le développement d'une application d'aide juridictionnelle (proposition no 3 actuelle). Je n'ai pas l'expérience institutionnelle des candidats déjà nommés, dont plusieurs ont exercé des responsabilités au sein de l'ONU. Mon apport se situe ailleurs : une connaissance approfondie des rapports et enjeux techniques de l'ONU, construite sur la durée, et une expertise en conception de systèmes d'information — celle-là même qui m'a permis de développer cette plateforme. Cette expertise sera directement utile dans la décennie qui vient, où l'ONU et ses États membres devront mutualiser des technologies coûteuses (IA de pointe, centres de données, réseaux) et construire ensemble de nouveaux systèmes d'information communs. C'est cette complémentarité de profil, plus qu'une expérience diplomatique classique, que je mets à votre disposition.

10. Je serais heureux de défendre ces propositions devant vous et je suis prêt à répondre à vos questions si l'un d'entre vous acceptait de me nommer pour le poste de Secrétaire général. Je reste bien sûr à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma haute considération.

Pierre Geneviev

Pièces Jointes/Attachments :

- Att. 0 : Lettre du 25-6-26, version FR, [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/let2-UNSC-FR-25-6-26.pdf>].  
Version EN (0.1) [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/let2-UNSC-EN-25-6-26.pdf>].
- Att. 0.2 : Lettre du 21-7-26, version FR, [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/let3-UNSC-FR-21-7-26.pdf>].  
Version EN (0.3), [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/let3-UNSC-EN-21-7-26.pdf>].
- Att. 0.4 : Lettre du 15-8-26, version FR, [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/let4-UNSC-FR-15-8-26.pdf>].  
Version EN (0.5), [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/let4-UNSC-EN-15-8-26.pdf>].
- Att. 1 : A-C vs Arab vision; version FR, [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/A-C-Vision-AV2045-FR-23-8-26.pdf>].  
Version EN (2.2), [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/A-C-Vision-AV2045-EN-23-8-26.pdf>].
- Att. 2 : Note de synthèse prop no 2, (FR), [[http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/No-sy-Prop2-es-re-\\$30B-12-9-26-v2.pdf](http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/No-sy-Prop2-es-re-$30B-12-9-26-v2.pdf)].  
Version EN (3.2), [[http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/No-sy-Prop2-es-re-\\$30B-EN-12-9-26-v2.pdf](http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/No-sy-Prop2-es-re-$30B-EN-12-9-26-v2.pdf)].
- Att. 3 : Article du monde du 9-9-26 (FR), [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/a-lem-CL-boss-call-12-9-26.pdf>].
- Att. 4 : Article de CNN du 9-9-26 (EN), [<http://www.pierregeneviev.eu/npdf3-2-21/a-cnn-CL-boss-call-12-9-26.pdf>].